

Du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 6 Octobre 2026**Objet :****Solde de subvention
2026 EFAFC**

Le Conseil Municipal de la Ville d'AULNOYE-AYMERIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation de son Maire en date du 30 Septembre 2026.

Etaient présents : Alexandre-Virgile Dominique, Baudoux Bernard, Cambreleng Sabine, Carpentier François, Chambre Aline, Dehier Philippe, Denys Agnès, Desse Janique, Durieux Jean, Fromont Sabine, Georges Hugo, Hardy Nathalie, Henry Valérie, Lesage Philippe, Mairiaux Isabelle, N'Diaye Betty, Pol Maxime, Rogier Quentin, Thurette Pascal, Tournay Sylvie, Valet Jean-Luc. (21 membres).

Ont donné procuration : Dépret Kévine (à Pol Maxime), Dursent Sébastien (à Denys Agnès), Lallemand Charlotte (à Georges Hugo), Lepoutère Aurore (à Durieux Jean), Palmiste Logan (à Mairiaux Isabelle), Taverne Michael (à Henry Valérie) et Wager Corinne (à Baudoux Bernard). (7 membres)

Excusée : Gauchet Claudine (1 membre)

La séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Bernard BAUDOUX, MAIRE.

Madame Agnès DENYS, adjointe, a été nommée secrétaire.

Vu la délibération n°573 du CM du 21/10/2024 portant signature d'une convention d'objectifs et de moyens des clubs sportifs élités pour la période 2025/2026/2027,

Vu la délibération n°41 du CM du 28/04/2026 portant adoption du budget primitif 2026 de la commune d'Aulnoye Aymeries

Vu la délibération n°53 du CM du 28/04/2026 portant attribution de subvention 2026 à l'EFAFC pour un montant de 75 000€

Considérant ce premier versement de subvention,

Il est proposé au conseil municipal :

D'approuver le versement du solde de subvention 2026 en faveur de l'EFAFC pour un montant de 37 000 €, et ainsi porter le soutien financier de la commune à l'association à un niveau similaire à celui délivré en 2025 d'un montant total de 112 000€ sur l'exercice civil.

Après avoir Ouï l'exposé du Maire,

La Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité (le vote par procuration de Mme Lallemand Charlotte n'est pas pris en compte) décide :

D'adopter le versement du solde de la subvention 2026 à l'EFAFC pour un montant de 37000€.

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026,

D'autoriser Mr le Maire ou l'un de ses Adjointes et/ou conseiller délégué à signer les conventions et tout autre document relatifs à ces dispositions

Et ont les membres présents, signé lecture faite.

« Pour extrait certifié conforme ».

A Aulnoye-Aymeries, le 6 Octobre 2026.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. L. L.', written over a horizontal line.

La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. S.', written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le



ID : 059-215900333-20261006-00134-DE